



Procès-verbal No 02

Séance Ordinaire du Conseil Communal du lundi 6 décembre 2021 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Communal
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2021
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Préavis Municipal no 3/2021: Renouvellement du contrat de Parc avec l'Association Parc naturel Jura Vaudois
8. Préavis Municipal no 4/2021: Plafond d'endettement 2021/2026
9. Préavis Municipal no 5/2021: Budget 2022
10. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p>1) Appel 35 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es : Thierry Bernes-Lasserre, Christiane Favia, Solange Hanmer-Tagini, Jean-Michel Leber, Séverine Prélaz, Malivia Rossier, Tobias Salathé</p> <p>Absents : Richard Grahn, Frédéric Siriex, Robert Watts</p>



H. Pradervand	<p>2) Assermentation des nouveaux membres du Conseil Communal</p> <p>Nous devons assérer Malivia Rossier qui n'a pas pu être présente pour des raisons de santé.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>N. Vez Raymond</p> <p>E. Meier</p> <p>A. Blumenstein</p> <p>H. Pradervand</p>	<p>3) Approbation du procès-verbal de la séance du 11.10.2021</p> <p>Demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 11.10.2021.</p> <p>Relève que son nom est mal orthographié à plusieurs endroits.</p> <p>Fait remarquer que c'est de Madame Meier qu'il s'agit en page 3 et non de Madame Müller.</p> <p>Concernant l'Association du SDIS Nyon Dôle, souhaiterait corriger afin que cela soit plus clair : du 1^{er} janvier au 25 septembre il y a eu 271 opérations <u>dans le cadre des quatre sites du SDIS Nyon-Dôle.</u></p> <p>Aucune modification supplémentaire n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.</p>
H. Pradervand	<p>4) Communications du Bureau</p> <p>Les dates des prochains Conseils sont affichées à l'écran :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 30 mars 2022 - Mercredi 15 juin 2022 - Mercredi 5 octobre 2022 - Mercredi 7 décembre 2022 <p>Annonce le décès d'un habitant de Givrins : Pierre-André Bory, le dimanche 7 novembre et demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence.</p>
<p>R. Zellweger</p> <p>A. Blumenstein</p>	<p>5) Communications de la Municipalité</p> <p>Souhaite la bienvenue au représentant du journal La Côte, au représentant du bureau Bovard et Fritsché, à Liliane Trombert, Boursière de la Commune de Givrins, à Alexandre Good, Secrétaire Municipal et Jean-Marc Hauser, l'Huissier de la soirée.</p> <p>Présente ses excuses pour la fermeture de l'Administration Communale pendant près d'une semaine pour cause de maladie. Elle remercie les habitants de leur patience.</p> <p>La distribution des sapins de Noël aura lieu samedi 18 décembre de 9h à 11h. Il n'y aura malheureusement certainement pas de vin chaud à disposition à cause des mesures sanitaires en place.</p> <p>Vendredi dernier, le Conseil Communal de Trélex a validé l'adhésion au groupement forestier « La Colline », ce qui est une merveilleuse nouvelle pour tout le groupement.</p> <p>Dans les forêts du groupement, nous pouvons constater l'abattage de jeunes arbres de 10 à 20 cm de diamètre, ces constatations se font principalement dans les périodes</p>



N. Vez Raymond

approchant les fêtes de fin d'année. Il remercie les habitants de la Commune d'informer le Service forestier s'ils tombent sur quelqu'un agissant illégalement dans les forêts. Cela fait quelques années que ça dure.

Fait remarquer qu'un tilleul a été planté sur la place du poids public et qu'une table a été fabriquée par le groupement forestier, elle est mise à disposition librement à tout un chacun.

Souhaite faire un point de situation sur le CAD, le plan d'affectation et le PEC.

Le plan d'affectation communal avance bien, nous avons enfin reçu l'examen préalable du canton, nous avons rencontré, avec l'urbaniste, la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) à Lausanne. Cette dernière a reconsidéré la plupart des points qui lui ont été soumis.

Nous avons également eu une séance avec la Commission de l'urbanisme le 18 novembre en compagnie de notre urbaniste et celui-ci est entrain de finaliser les plans et règlement afin que le dossier soit mis à l'enquête publique en début d'année et ce dossier sera soumis au Conseil Communal vraisemblablement au mois de juin 2022.

Malheureusement les montants des préavis alloués pour ce dossier ont été dépassés. Deux préavis avaient été acceptés, un premier en 2012 de CHF 49'000.- pour le PPA à l'Oche qui n'avait finalement pas été utilisé. Le montant alloué a été mis à disposition du PACOM. Puis un deuxième préavis en 2014 pour le PGA de CHF 110'000.-

Le montant total accordé était de CHF 159'000.- et ce montant est déjà dépassé de près de CHF 2'000.-. Il reste également encore une facture ouverte auprès de l'urbaniste et une offre de ce dernier pour la dernière partie du dossier pour laquelle il faudra compter à peu près encore CHF 25'000.-

Ce dossier, qui a été initié il y a sept ans, a été repris par Mme Vez Raymond en « cours de route » et il était assez difficile de se projeter sur une aussi longue durée. La dernière offre de *Fischer Montavon* a été reçue le 26 novembre dernier, il était trop tard pour présenter un complément de préavis afin d'augmenter le montant alloué au dossier mais il est important que le Conseil Communal soit informé de ce dépassement de crédit d'environ CHF 25'000.-

Le deuxième point concerne le Chauffage à Distance (CAD), le Conseil d'Administration a été renouvelé pour cette législature, il est composé de Scott Adams (Président), Nathalie Vez Raymond (Secrétaire), Atila Toth, Christian Aeschlimann, Cédric Nardone et Yves Pradervand.

La situation financière du CAD est toujours extrêmement préoccupante, la postposition a dû être reconduite, elle s'élève aujourd'hui à CHF 444'350.- Cette postposition de créance concerne : le remboursement annuel du prêt (CHF 60'000.-), les intérêts annuels (env. CHF 23'000.-) et le loyer pour la chaufferie (CHF 24'000.-). Cela étant, nous sommes à bout touchant avec l'appel d'offre de reprise et de développement du CAD. Il sera publié d'ici la fin de l'année, quelques aspects techniques et juridiques sont encore à mettre en place.

CAD Givrins SA étudiera les candidatures mais la décision finale pour l'adjudication appartiendra au Conseil Communal.

Une présentation des candidatures sera faite au Conseil du mois de mars 2022 et un préavis sera soumis pour adjudication finale au Conseil Communal du mois de juin 2022.

Il est précisé que Madame Vez Raymond a « deux casquettes » pour ce projet : celui du Conseil d'Administration et celui du dicastère municipal de l'énergie. Il est important de ne pas confondre les rôles.



	<p>Le Plan Energie et Climat (PEC) avance bien, un bureau d'accompagnement a été sélectionné : <i>Alterna</i> basé à Prilly. Une rencontre a déjà eu lieu la semaine du 29 novembre 2021. La majorité des Membres de la Municipalité a apprécié le contact et leur offre a été approuvée. Une demande de subvention va être effectuée auprès du Canton d'ici mi-décembre afin de pouvoir commencer à élaborer le plan et le mettre en place en 2022.</p> <p>Tenait à préciser certaines choses au sujet du plan d'investissement car sur ce dernier, plusieurs dépenses sont dédiées au Service des Eaux.</p> <p>En 2014, le Service de Consommation des Affaires Vétérinaires a prévenu qu'il était nécessaire de remettre à jour notre Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE) qui datait de 1984. Ce dernier est sensé avoir une validité d'environ 20-25 ans. Le processus a été mis en route et nous avons été accompagné par M. Christian Hoenger, responsable de la section de distribution de l'eau à l'Office de la Consommation. Le mandat a également été confié au bureau <i>Bovard et Fritsché</i>. Messieurs Hoenger et Fritsché sont présents ce soir pour répondre aux éventuelles questions.</p> <p>A prévoir au plan d'investissement de la Commune de Givrins sur la base du PDDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement et bouclage de canalisations d'eaux sous pression (ESP) - Liaisons de secours entre Givrins et Genolier - Bouclage d'ESP au chemin des Epinettes afin de soulager le réseau pour l'ECA - Suppression du réservoir des Chaumilles, création d'un nouveau réservoir « tampon » et modification de la station de pompage <p>Le réseau d'eau est très vieillissant et la démographie est en augmentation ces dernières années.</p> <p>[La présentation complète de Madame Bally est disponible sur demande]</p>
A.-L. Bally	<p>Par rapport au réservoir des Chaumilles, quand on a la chance d'avoir une capacité de stockage de 1'200 m³, le supprimer est surprenant. Nous avons aussi beaucoup de grosses constructions et quand on sait les risques d'incendie qu'on peut avoir, cela peut être tout à coup une solution qui peut aider.</p>
A.-L. Bally	<p>Reconnait que son niveau technique et des informations dont elle dispose pour la protection incendie ne lui permet pas de répondre de façon complète à la remarque de Monsieur Lequint.</p> <p>Elle précise que le réservoir a un certain âge et que le risque, en cas de dégradation du béton est de devoir construire un réservoir dans la précipitation et faire des liaisons de secours provisoires.</p> <p>Demande si Monsieur Hoenger peut donner des précisions.</p>
C. Hoenger	<p>Afin d'apporter un élément complémentaire, il est important de comprendre que les capacités de stockage de la Commune de Givrins sont surdimensionnées. Ce qui amène des problématiques de temps de séjour de l'eaux stockée et de son renouvellement.</p> <p>Quand ces ouvrages ont été construits au départ, ils ont été placés exactement où il fallait mais le développement du village a entraîné la construction d'un réservoir</p>



	<p>supérieur, ce qui était parfaitement logique à ce moment-là afin d'approvisionner les zones du haut du village.</p> <p>Le problème actuel se situe plutôt au niveau de l'âge du réservoir et faire prolonger sa durée d'utilisation alors que tout à été prévu pour le remplacer serait un peu incohérent. A ce titre-là, la solution avait été analysée d'un commun accord avec l'ECA pour le futur du réseau de la Commune.</p> <p>Tous les moyens nécessaires à l'entretien des ouvrages ont été mis à disposition et ce n'est pas pour rien que leur durée de vie a été aussi longue.</p> <p>Il faut également se pencher et réfléchir à l'évolution de ces 100 prochaines années.</p>
A.-L. Bally	<p>Souhaite donner également une autre précision :</p> <p>Quand le PDDE a été adopté, une solution d'auto-contrôle a été mise en place (une exigence pour toutes les communes). Nous devons avoir un suivi très régulier des ouvrages et des approvisionnements d'eau de consommation. Cela est actuellement extrêmement bien suivi et contrôlé. Quand le PDDE a été approuvé par les autorités cantonales, ils ont également analysé ce projet d'auto-contrôle. Il a été remarqué qu'il fallait faire des mises en conformités (réservoir des Chaumilles) afin de rester dans les normes. Nous avons besoin d'un projet pour mettre en place des réservoirs « tampons ». Si on ne le fait pas, le risque est de se retrouver dans l'urgence à devoir mettre aux normes le réservoir des Chaumilles et cela risque d'être bien plus onéreux car on ne connaît quand même pas la durée de vie de ce dernier.</p> <p>L'idée est de garder cet argent pour un projet qui sera encore d'actualité dans cinquante ans voir plus. Le réservoir est centenaire.</p>
F.-H. Bovet	<p>Remercie Madame Bally pour son excellente présentation mais lui demande :</p> <p>Si elle-même, qui a étudié le projet depuis longtemps, reconnaît que c'est compliqué, comment serait-il possible, pour les Conseillers, de prendre des décisions aujourd'hui ? Il faut créer des préavis et les faire étudier par une commission. La Municipalité fait fausse route avec cette présentation.</p> <p>La réflexion globale est intéressante mais au-delà de ça il faut revenir avec des projets concrets, passer par une commission et à partir de là il est possible d'en discuter en séance. Sans quoi, les Conseillers n'ont pas à disposition les éléments suffisants pour débattre d'un problème aussi complexe.</p> <p>Souhaite rappeler également qu'à chaque fois que les chemins ont été rénovés, les conduites ont également été rénovées. Une bonne partie du réseau à moins de cinquante ans.</p>
A.-L. Bally	<p>Le but de la présentation du jour n'était pas de prendre des décisions mais simplement d'expliquer pourquoi il y a tous ces montants qui sont inscrits dans le plan d'investissement.</p> <p>Il est évident que dès qu'un projet concret sera mis en place, la Municipalité reviendra vers le Conseil Communal avec un préavis et des solutions à proposer. Il n'est pas question de prendre des décisions ce soir mais il faut s'y projeter car nous devons rapidement informer le Canton de ce qui est prévu : mettre le réservoir aux normes ou mettre en place un autre projet.</p>
M. Stark	<p>Il n'est pas correct de devoir discuter d'un sujet pour lequel aucun document n'a été transmis, l'intervention n'est pas à l'ordre du jour.</p> <p>Nous ne sommes pas à même d'en discuter ce soir.</p>
H. Pradervand	<p>Comprend parfaitement l'intervention de M. Stark et précise qu'on se trouve dans le point « Communications de la Municipalité ». Il faut prendre la présentation de Madame Bally comme une information globale sur l'évolution de notre réseau d'eau.</p>



On remarque bien que dans cette prochaine législature il y a beaucoup de travaux prévus en rapport à notre réseau d'eau. Nous n'avons pas à discuter des chiffres, il faut prendre cela comme une information. Nous avons fait le tour du sujet.
Remercie Madame Bally et Monsieur Hoenger pour leur intervention, nous irons dans les détails quand il en sera question.

Les communications de la Municipalité sont à présent terminées.

6) Communications des délégués aux associations intercommunales

H. Pradervand

Donne la parole à Monsieur Lequint qui a des communications concernant l'APEC.

M.-O. Lequint

Le 4 novembre dernier, a eu lieu l'Assemblée de l'APEC à Trélex, le sujet principal était le budget qui a suscité beaucoup de discussions suite à un problème avec un amortissement qui avait été compté dans ce budget. L'amortissement en question a été amendé et supprimé du budget. Il y aura donc une baisse des coûts annuels pour la Commune de Givrins pour 2022.

Concernant la nouvelle STEP, des séances publiques à la salle de Montoly à Gland sont prévues les mercredi 8 décembre, jeudi 9 décembre, vendredi 10 décembre de 19h à 21h ainsi que le samedi 11 décembre de 10h à 14h.

C'est une présentation du concours d'architectes pour l'intégration de la nouvelle STEP sur le site du Lavasson à Gland.

H. Pradervand

Demande s'il y a d'autres communications.

Y. Pradervand

Concernant le SDIS, de fin mai à mi-novembre, a eu lieu une assemblée, la journée du recrutement (9 présents dont 6 inscrits mais personne de Givrins). Le nombre d'interventions : 19 sorties du SDIS Genolier dont 14 à Genolier, 3 à Trélex et 2 à Givrins. L'effectif actuel est de 31 sapeurs (26 hommes et 5 femmes), il y a eu 5 démissions. De Givrins, Loïc Nardone fait actuellement la formation de porteur d'appareils respiratoires

H. Pradervand

Les communications des délégués aux associations intercommunales sont à présent terminées.

7) Préavis Municipal no 3/2021: Renouvellement du contrat de Parc avec l'Association Parc naturel Jura Vaudois

H. Pradervand

Donne la parole à Monsieur Blumenstein.

A. Blumenstein

Présente brièvement le préavis et en redonne les points clés :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager
- Préserver et valoriser le patrimoine culturel
- Renforcer les activités économiques axées sur le développement durable
- Développer et soutenir des programmes d'éducation et de formation
- Renforcer l'identité et la cohésion du territoire représenté

Lit les conclusions du préavis.



H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Bovet, rapporteur de la commission ad 'hoc formée pour discuter de ce préavis.
F.-H. Bovet	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission ad 'hoc.
H. Pradervand	Donne la parole à Monsieur Nardone
C. Nardone	Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de Gestion.
H. Pradervand	Donne la parole à l'assemblée.
R. Derbigny	Est parfaitement favorable à la reconduction du contrat et souhaite que les commissions en charge de ce préavis suggèrent aux responsables du site internet du Parc naturel Jura Vaudois de mieux faire comprendre ce qui a déjà été réalisé dans le cadre de l'Association. Y sont, en effet, évoqués les nouveaux projets ainsi que leurs coûts, cela y est d'ailleurs très bien expliqué. Malheureusement, il manque l'exposition de ce qui a déjà été réalisé. C'est une publicité « à faire » pour le Parc et il faudrait qu'elle soit faite.
F.-H. Bovet	Espère que Monsieur Derbigny a eu tout le loisir de lire la brochure proposée par l'Association, elle est extrêmement bien faite. Il a eu l'occasion de rencontrer à deux reprises le nouveau directeur du Parc, Monsieur Paolo Degiorgi. Avec ce nouveau directeur, nous avons la chance d'avoir une personne qui cherche le contact, qui ne se cantonne pas dans son bureau mais qui va au-devant des gens. Il faut se réjouir d'avoir une personne comme cela à la tête du Parc naturel Jura Vaudois. A profité de lui poser la question : « Qu'est ce qu'il se passe avec la Commune de Givrins, par exemple, qui est une commune de plaine mais qui a 1'000 hectares en propriété « en haut » ? En effet, dans le contrat vous parlez du territoire « politique ». Que faites-vous avec ces propriétés privées ? » Monsieur Degiorgi lui a répondu que c'était exactement pareil, ce sont tous des interlocuteurs au même titre et à même valeur. La réponse est parfaitement satisfaisante.
A. Blumenstein	En effet, depuis que Monsieur Degiorgi a repris la tête de l'association, un énorme travail a été fait et nous sommes de repartis sur de bonnes bases.
R. Derbigny	Précise qu'il parlait uniquement du site internet, qu'il est simplement dommage qu'il n'y paraisse pas tout le travail qui a déjà été fait.
A. Blumenstein	L'association est vraiment demandeuse qu'on soit davantage actif avec eux mais cela prend du temps et demande de l'organisation (interventions dans les écoles par exemple).
H. Pradervand	Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 3/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.



8) Préavis Municipal no 4/2021: Plafond d'endettement 2021/2026

H. Pradervand

Donne la parole à Monsieur Scott Adams.

S. Adams

Présente le plan d'investissement et explique les démarches effectuées au sein de la Municipalité.

L'idée était d'identifier tous les travaux à effectuer, il est difficile d'en définir les priorités. C'est pourquoi, la Municipalité a essayé d'esquisser quelque chose sur cette législature mais les délais sont compliqués à prévoir.

La volonté est d'avoir un plafond d'endettement suffisamment large pour pouvoir parer à toutes les éventualités.

Lit les conclusions du préavis.

[La présentation de Monsieur Adams est disponible sur demande]

H. Pradervand

Donne la parole à Monsieur Nardone.

C. Nardone

Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de Gestion

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée.

F.-H. Bovet

Félicite la Municipalité d'avoir fait l'inventaire de ce qu'il fallait faire. Cependant, selon lui, la réflexion n'est pas complète. La question ne s'est pas posée de « comment allait évoluer l'endettement de notre commune ? ».

Il faut prêter attention au fait qu'il y a cinq ans, le plafond d'endettement a été augmenté de 12 à 15 millions, qu'ici une nouvelle augmentation est également prévue. Il ne faut pas oublier de se poser la question de ce que nous désirons comme endettement pour les générations futures. Il ne faut pas oublier que les dettes, malgré une éventuelle inflation, se remboursent un jour ou l'autre.

Il est très dangereux d'augmenter comme cela le plafond d'endettement sous prétexte de la possibilité d'établir un coefficient.

Il vaut la peine de se poser la question de l'endettement total voulu pour la commune. Reprend l'exemple de l'école qui, en effet, a aujourd'hui trente ans. Un investissement important de 7 millions avait été fait, l'endettement est monté à 10 millions mais au cours de la législature, il est redescendu à 6 millions. Il ne suffit pas seulement d'investir, il faut également se préoccuper de la réduction de l'endettement.

Madame Bally a très bien expliqué, lors de sa présentation, que les investissements concernant les eaux pouvaient s'étaler sur plusieurs années. Malheureusement, dans ce préavis n° 4, la Municipalité a tout mis sur cette législature. Cela « gonfle » cette capacité d'endettement alors qu'il n'est pas nécessaire que tout soit fait dans la législature 2021/2026. Le plafond est trop haut.

S. Adams

Remercie Monsieur Bovet pour cette réflexion constructive et reconnaît que le raisonnement est juste.

Le problème qui se pose pour la Municipalité c'est qu'il est aujourd'hui impossible de prédire, par exemple, quand la conduite X va se détériorer. La crainte est de se retrouver dans l'urgence.

La question qui se pose est de prendre le risque de se retrouver dans des situations compliquées ou plutôt d'être proactifs.



H. Pradervand	<p>Il est préférable, selon lui de prévoir « un peu trop » et de ne pas atteindre le plafond d'endettement plutôt que d'être coincé pour pallier aux problématiques analysées. Lors de la dernière législature, il n'y a quasiment pas eu de nouveaux investissements.</p> <p>Selon lui, seul 30% du budget est maîtrisé parfaitement, le reste est difficile à établir précisément.</p> <p>Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 4/2021 est accepté par 26 membres, 4 refus et 3 abstentions.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>S. Adams</p> <p>H. Pradervand</p> <p>C. Nardone</p> <p>H. Pradervand</p> <p>S. Breitenmoser</p> <p>S. Adams</p> <p>H. Pradervand</p>	<p>9) Préavis Municipal no 5/2021: Budget 2022</p> <p>Donne la parole à Monsieur Adams</p> <p>Présente brièvement le budget 2022.</p> <p>[La présentation de Monsieur Adams est disponible sur demande]</p> <p>Lit les conclusions du préavis no 5/2022</p> <p>Donne la parole à Monsieur Nardone</p> <p>Lit le rapport et les conclusions du rapport de la Commission de Gestion</p> <p>Remercie la Commission de Gestion pour son travail et ouvre la discussion.</p> <p>Demande des précisions concernant les fonds de réserves. Comment cela s'articule-t-il dans le budget ? Y'en a-t-il un par rubrique ou est-ce un fond global ?</p> <p>Il y a en effet plusieurs fonds de réserves, il y a des fonds obligatoires (ESP, ordures, etc..).</p> <p>Il est obligatoire d'équilibrer ces comptes dans le budget (revenus et charges), le seul moyen est d'utiliser les excédents de revenus d'autres comptes. Il faut « jouer » entre les revenus et les charges de ces comptes affectés par l'obligation de fonds de réserves.</p> <p>Pour les autres comptes, on peut procéder un peu comme on veut. Lors d'un exercice, afin de ne pas se retrouver avec un excédent trop important, les montants sont reportés sur les comptes de réserve. C'est une manipulation comptable d'équilibrer les comptes. Le risque avec ces fameux fonds de réserves c'est qu'ils représentent une écriture comptable uniquement et qu'il n'y a souvent pas d'argent derrière. Ce qui implique que le jour où un prélèvement est effectué dans ces réserves, en réalité on ne prélève rien du tout.</p> <p>Cette problématique a déjà été relevée par la COGES. Si on a un cashflow insuffisant, le résultat serait de devoir emprunter pour rembourser les emprunts...</p> <p>C'est la raison pour laquelle il a été décidé avec Madame Trombert de diminuer petit à petit ces comptes de réserves ou d'avoir de l'argent derrière afin que cela représente de réelles réserves.</p> <p>Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 5/2021 est accepté à l'unanimité des membres présents.</p>



	<p>10) Propositions individuelles et divers</p>
H. Pradervand	Donne la parole à l'assemblée
P. Gonthier	A été très surpris du mauvais entretien de divers lieux et du laisser-aller au ramassage des feuilles mortes, ce qui peut causer de gros problèmes. N'est-ce pas à l'employé communal de faire ce travail ? Ce n'est pas une très bonne carte de visite.
R. Zellweger	En effet, c'est une réalité, notre employé communal travaille actuellement à mi-temps à cause de problèmes de santé. Cela va être réglé et amélioré, c'est promis, le village aura bonne façon.
C. Blaser	Voulait s'assurer que Monsieur Pradervand n'avait rien oublié dans les communications du Bureau.
H. Pradervand	Lui demande de l'éclairer à ce sujet
C. Blaser	Rappelle que Régis Monney avait accueilli la naissance de deux petites jumelles au mois d'octobre.
H. Pradervand	S'en excuse, il a en effet, en plus apporté un cadeau à Régis pour ses jumelles aujourd'hui...
H. Pradervand	S'assure qu'il n'y a plus d'intervention de la part de l'assemblée et donne la parole à Madame La Syndique pour clore cette séance.
R. Zellweger	Remercie de la confiance accordée à la Municipalité en acceptant les préavis présentés ce soir. Remercie la COGES pour les discussions intenses, constructives et intéressantes, ainsi que le travail effectué. Remercie la Commission ad 'hoc pour le travail également effectué ainsi que le Bureau du Conseil. Remercie les collaborateurs communaux sans qui rien ne serait possible. Remercie enfin ses collègues de la Municipalité pour leur engagement durant ces premiers six mois de législatures. Lit les directives pour les mesures sanitaires en vigueur afin de pouvoir proposer la verrée de fin d'année. Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h05.

Le Président

Hugo Pradervand



La secrétaire

Laure Mertens